



**6^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mercredi le 22 septembre 2021, 19 h,
Séance tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Lambert	Président
M ^{me} Sarah Demers	Vice-présidente
M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Pierre Bégin	Secrétaire
M. Denis Demers	Administrateur
M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M ^{me} Marie-Claude Martel	Administratrice

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Patrick Voyer	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg (arr. 19 h 50)
M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTES :

M ^{me} Cindy Charron	Administratrice
M ^{me} Marie Gamelin	Administratrice

Une citoyenne est présente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Michel Lambert ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes à la séance virtuelle (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lambert lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du PV de l'assemblée du 15 juin 2021	19 h 05
4. Suivi au procès-verbal	19 h 10
5. Adoption du PV de l'assemblée du 29 juin 2021	19 h 20
6. Suivi au procès-verbal	19 h 25
7. Réponses de la Ville concernant certaines résolutions du conseil de quartier	19 h 35
8. Élections municipales 2021 et directives de la Ville aux conseils de quartier	19 h 45
9. Suivi du projet George-Muir nord	19 h 50
10. Période d'interventions du conseiller municipal	20 h 00
11. Période de commentaires et questions du public	20 h 10
12. Dossiers du Conseil de quartier	20 h 20
• Axe communication	
• Axe développement économique	
• Axe milieux naturels	
• Axe sécurité	
13. Correspondance et trésorerie	20 h 35
14. Divers	20 h 40
15. Levée de l'assemblée	20 h 50

RÉSOLUTION 21-CA-35

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLÉE DU 15 JUIN 2021

M. Michel Lambert demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION 21-CA-36

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 juin tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Michel Lambert revient rapidement sur les éléments traités par le Conseil en juin dernier.

M. Patrick Voyer avait parlé de deux corridors scolaires qui seraient réaménagés. M. Michel Lambert confirme que leur construction est en cours.

La Ville a refusé l'implantation d'un feu protégé à l'intersection George-Muir et Laurentienne. MM. Pierre Bégin et Michel Lambert mentionnent que la circulation automobile demeure très problématique pour les automobilistes en direction de l'autoroute Laurentienne.

M^{me} Sarah Demers confirme qu'il y a eu réfection des trottoirs sur la rue de la Durance.

M^{me} Marie-Claude Martel mentionne que le propriétaire des Jardins vivaces a démontré sa volonté d'être un bon citoyen en amenuisant totalement le bruit de l'équipement servant à ses activités.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2021

M. Michel Lambert demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION 21-CA-37

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 29 juin tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de suivi à ce procès-verbal.

7. RÉPONSES DE LA VILLE CONCERNANT CERTAINES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

M. Michel Lambert partage les réponses de la Ville à deux résolutions adoptées par le Conseil.

7.1 Réponse de la Ville à la résolution numéro 20-CA-23, relative à la mise en place d'un système pour sécuriser le passage piéton se trouvant sur la rue George-Muir à l'intersection de la rue Zoé-Blais.

Dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière, la Ville de Québec s'est donné notamment pour objectifs de sécuriser les passages pour piétons et les trajets scolaires. Ainsi, afin de sécuriser la traversée des piétons et des écoliers de l'école primaire de L'Escalade au passage pour piétons de la rue George-Muir près de l'intersection avec la rue Zoé-Blais, il est justifié la présence de deux (2) panneaux de signalisation lumineuse à pulsation rapide de chaque côté du passage. Ainsi, le piéton ou le brigadier scolaire qui enclenchera la signalisation lumineuse par un bouton-poussoir pourra clairement signifier aux automobilistes leur présence et leur intention de traverser la rue George-Muir. L'installation de ces panneaux de signalisation lumineuse est prévue en 2021.

De plus, la nouvelle réglementation du Code de sécurité routière exige également que les automobilistes s'immobilisent aux passages pour piétons dès qu'une personne signifie son intention de traverser la voie. La Ville a l'intention d'intensifier les campagnes de sensibilisation et de contrôle afin que les usagers respectent cette nouvelle règle.

L'installation en cours dans l'attente du branchement Hydro-Québec pour la mise en service (prévoir cet automne).

7.2 Réponse de la Ville à la résolution numéro 20-CA-30, concernant le développement du projet de lotissement résidentiel entre la rue George-Muir et la rue Carré Aristote.

Pour ce qui est de la bande boisée, il n'y a rien d'inscrit au protocole puisque celle-ci ne constituait pas un ouvrage municipal. Toutefois, il a été inscrit au sommaire décisionnel PA2018-161 pour le conseil de la ville qu'une bande de 10 m soit maintenue :

(...) Dans le cadre de l'entente pour la mise en œuvre des travaux de construction des nouvelles rues, le promoteur devra prévoir l'aménagement d'une zone de plantation à l'arrière de tous les lots qui bordent les résidences existantes situées sur la rue carré Aristote. Ces aménagements devront faire l'objet d'un accord avec les six propriétaires visés, un plan de réalisation signé par un professionnel sera exigé.(...)

Ainsi, le promoteur, Donorail, a respecté l'exigence du maintien de la bande boisée et a inscrit l'obligation de la maintenir dans son contrat de vente à l'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc. Selon les informations reçues, Terrain Dev Immobilier inc. a également fait suivre l'obligation du maintien de la bande boisée dans son contrat de vente. Il semble que c'est au niveau des propriétaires que cette disposition n'est pas respectée.

Un avis juridique a été demandé pour connaître les moyens de la Ville de faire respecter l'obligation de maintenir une bande boisée. Nous aurons un retour au courant de l'été à ce niveau.

Pour ce qui est du mur antibruit, il avait été demandé de réaliser une butte-écran d'une largeur de 10 m aménagée à la limite du développement de la phase III du projet, soit pour le prolongement des rues de Bigorre et l'Angelot au nord du Carré Aristote. Cet aménagement est toujours présent dans le futur projet qui devrait être précisé au cours de l'année actuelle.

Pour ce qui est de l'entente avec le promoteur responsable de la réalisation des travaux municipaux, Donorails inc., il n'y a aucune mention dans celle-ci puisque cette obligation concerne uniquement des terrains privés.

Selon notre compréhension, le promoteur Donorails inc. a réalisé les travaux selon les exigences prévues et a respecté l'exigence du maintien de la bande boisée. Il a inscrit l'obligation de maintenir la bande boisée dans son contrat de vente à l'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc., qui lui, l'a également fait suivre dans ses contrats de vente aux propriétaires. Il semble donc que ce soit au niveau de ces derniers que cette disposition n'est pas respectée.

L'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc. a informé au cours des dernières semaines l'ensemble des propriétaires concernés. Il a également rencontré les propriétaires en infraction. Des mesures correctives seront réalisées au cours des prochaines semaines.

8. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 ET DIRECTIVES DE LA VILLE AUX CONSEILS DE QUARTIER

M. Michel Lambert transmet la note reçue au sujet des candidats aux élections municipales. Comme les Conseils de quartier sont apolitiques, ils ne peuvent organiser de débat, ni octroyer un budget à cet effet. Les candidats.e.s peuvent assister aux rencontres des Conseils et discuter des questions soulevées par les citoyens, mais ils ou elles ne peuvent présenter leur programme électoral.

9. SUIVI DU PROJET GEORGE-MUIR NORD

M. Michel Lambert relate que l'entrepreneur Terrain Dev Immobilier inc. a rencontré au cours des dernières semaines les propriétaires en infraction quant au déboisement de la zone tampon entre les anciens et les nouveaux terrains. Des mesures correctives et d'atténuation ont commencé à être mises en place.

M. Pierre Bégin partage que suite au reportage de Radio-Canada à ce sujet, l'entrepreneur a proposé des mesures d'atténuation aux propriétaires, telles qu'un muret et des plantations d'arbres. La situation se déroule bien pour certains des propriétaires, mais d'autres semblent avoir de la difficulté à se plier aux exigences de zone tampon qui étaient pourtant dans l'acte notarié des nouveaux terrains.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL

M. Patrick Voyer souligne qu'il s'agit de sa dernière présence au Conseil, étant donné le début de la campagne électorale prochaine et la fin de son poste en politique. Il remercie les membres d'avoir été ses yeux et ses oreilles au sein du quartier durant ces huit ans de collaboration. Les membres du conseil d'administration remercient également M. Patrick Voyer pour sa participation aux assemblées et pour les suivis qu'il a obtenus des différentes directions municipales, que ces suivis soient favorables ou non.

M. Pierre Bégin revient sur la problématique de circulation à l'intersection George-Muir et Laurentienne, par laquelle transitent non seulement les gens du quartier, mais aussi ceux habitant plus au nord. M. Patrick Voyer fera une demande à la Division des transports de la Ville pour qu'ils puissent analyser la situation, notamment en période critique (pointe du matin).

M^{me} Sarah Demers s'interroge sur l'absence de lampadaires dans une section du quartier. M. Patrick Voyer répond que l'emplacement des lampadaires est effectivement normé. M^{me} Sarah Demers effectuera une demande au 311.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES AVEC LES CITOYENS

M^{me} Mélanie Guilmette s'interroge sur l'implantation du service [Flexibus](#). M. Patrick Voyer revient sur ce service qui remplace le Taxibus. Le Flexibus est un service de camions de huit places qui vont chercher les requérant.e.s et les emmènent où ils le désirent dans une certaine zone, créant ainsi un service plus personnalisé. Par rapport aux retards d'implantation du service, il explique que la Ville a respecté le processus d'appel d'offres, mais qu'une fois l'entreprise choisie pour les camions, ils ont connu des problèmes d'approvisionnement imprévus de la part des fournisseurs de camions.

M. Patrick Voyer souligne que les circuits déjà en place tels que les trajets 31 et 32 demeureront en place, puisqu'ils desservent un but différent que le Flexibus.

M, Michel Lambert suggère d'ajouter un peu plus d'informations sur le site du RTC. M. Patrick Voyer en prend note et propose que le service des communications du RTC vienne faire une petite présentation sur le service Flexibus au Conseil de quartier.

12. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Axe communication /Axe développement économique /Axe milieux naturels / Axe sécurité

Il n'y a pas d'autres dossiers en cours.

13. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Trésorerie : M^{me} Mélanie Guilmette souligne qu'en date du 22 septembre 2021, il y a 950, 49 \$ au compte.

RÉSOLUTION 21-CA-38

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M. Pierre Bégin, il est résolu d'octroyer 90 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Page Facebook : M^{me} Marianne Métivier a partagé des nouvelles touchant le quartier au courant de l'été.

Les membres discutent de stratégies et de collaborations avec d'autres groupes pour rejoindre un plus grand auditoire.

Correspondance : M. Michel Lambert résume les divers courriels reçus de la Ville et des citoyens, notamment pour savoir où adresser une demande de permis et pour dénoncer la présence de motocross et autres véhicules récréatifs dans leurs rues et dans les boisés environnants. M. Patrick Voyer mentionne que malgré les difficultés d'appréhender sur le fait les fautifs, la Ville est intervenue auprès de citoyens pour faire de la sensibilisation en ce sens et que quelques contraventions ont également été données.

D'autres courriels concernaient l'offre d'une formation sur le compostage par un citoyen, la proposition d'un débat avec l'organisme Vire au vert en lien avec la campagne électorale, une invitation pour le [forum du groupe Charlesbourg Communauté Solidaire](#) des 21 et 22 octobre, ainsi que des mises à jour sur les aménagements de corridors scolaires.

Enfin, M. Michel Lambert annonce que les président.e.s de Conseils de quartier (ou leur représentant) ont été convié.e.s à une activité d'information le 23 septembre prochain dans le cadre de la nouvelle Politique de participation publique de la Ville.

14. DIVERS

M^{me} Mélanie Guilmette fait part du [programme d'aide à la végétalisation des berges du haut-bassin versant de la rivière Saint-Charles](#) de l'organisme AGIRO (actions et initiatives en environnement), duquel elle a pu bénéficier avec ses voisins riverains de la Rivière-Jaune, la rivière sélectionnée par l'organisme cette année.

Prochaines rencontres

M. Ernesto Salvador Cobos s'informerá si les prochaines rencontres pourront se faire en présentiel.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 21-CA-39

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M. Pierre Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M. Michel Lambert et M. Pierre Bégin.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Michel Lambert, président

M. Pierre Bégin, secrétaire